



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2020
à 20h

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2020
Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3.1 Communications
 - 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions et des délégués
 - 4.1 Rapport d'information de la Commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 4 février 2020 concernant la pétition des habitants du chemin Jacques-Attenville (sous Sarasin) demandant sa mise en sens unique dans le sens de la montée
 - 4.2 Rapport d'information de la Commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 9 juin 2020 concernant le projet de modération du trafic de transit sur les chemins Attenville et Jonc
 - 4.3 Rapport d'information de la Commission Equipements publics concernant le projet d'amélioration de la sécurité incendie/évacuation et l'augmentation de la capacité d'accueil de la Salle du Pommier
 - 4.4 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal au Tennis Club Grand-Saconnex
 - 4.5 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal à la Sirène, Harmonie municipale du Grand-Saconnex
 - 4.6 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal à l'association du Jumelage Grand-Saconnex-Carantec
 - 4.7 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal au FC Grand-Saconnex
5. Projets de délibérations
 - 5.1 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'573'500.- destiné à la réalisation de mesures sur le réseau secondaire d'évacuation des eaux
 - 5.2 Délibération relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes
 - 5.3 Approbation des comptes 2019 de la Fondation communale « Les Aînés »
 - 5.4 Approbation des comptes 2019 de l'association EMS Résidence de Saconnay
 - 5.5 Approbation des comptes 2019 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement
 - 5.6 Approbation des comptes 2019 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la petite enfance
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et grands travaux

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2020

- 8. Motions
- 9. Résolutions
- 9.1 Résolution « Pour un changement de gouvernance et / ou un renouvellement à la tête de l'administration communale »
- 10. Questions des Conseillers municipaux
- 11. Propositions des Conseillers municipaux
- 11.1 Calendrier des séances du 2^e semestre 2020
- 11.2 Autres propositions
- 12. Communications et divers
- 12.1 Agenda
- 12.2 Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) – Claude BAECHLER (GAG) – Gérard BISE (VERTS) – Saïd BOUCHARB (UDC) – Francisco BRADLEY (VERTS) – Alessia CAVALIERI (PDC) – Celtia CONCHA (VERTS) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Pierre GARDET (GAG) – Peta GIROD, Secrétaire (PDC) – Patrick HULLIGER (UDC) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET, Vice-présidente (UDC) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Eric PORTIER (GAG) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Yann SIMETH (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER, Président (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Laurent JIMAJA, Maire
M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative
Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste
M. Nicolas GIL, Chargé de communication du Grand-Saconnex

Sont excusés :

Mme Carla RUTA (SOC)
M. Raymond CHABRY (PLR)

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2020

Le Président met au vote l'ajout du point 4.8 à l'ordre du jour (en lien avec le point 5.1) : « Rapport de la commission de l'aménagement du territoire et mobilité concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 1'573'500.- destiné à la réalisation de mesures sur le réseau secondaire d'évacuation des eaux »

L'ajout est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le Président passe la parole au public.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2020

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020

M. GARDET demande si une séance a bien eu lieu le 17 février et si son PV a déjà été approuvé.

Mme MICHAUD-ANSERMET confirme qu'il y a bien eu un Conseil municipal à cette date-là et que le PV a été validé par voie circulaire par les conseillers municipaux de l'ancienne législature. Celui-ci sera disponible probablement dans une semaine.

M. EYA NCHAMA a une correction pour les deux PV : le titre de Mme ANDRES n'est pas « Secrétaire du Conseil municipal » puisqu'il s'agit de Mme GIROD. Il faut donc mettre « procès-verbaliste ».

M. GARDET annonce le fait qu'il va s'abstenir de voter sur le procès-verbal du 25 mai, puisqu'il s'agissait de l'ancienne législature, et il propose que les nouveaux élus fassent de même.

Après ces remarques, le procès-verbal du 25 mai est approuvé par 12 oui, 0 non et 12 abstentions.

Le procès-verbal du 2 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président explique que les conseillers municipaux qui souhaitent de nouveaux pin's de la commune peuvent s'adresser à Mme ANDRES du Secrétariat général. Par ailleurs, pour obtenir de nouveaux macarons « Parking Mairie », les élus doivent faire la demande à la réception de la Mairie et y présenter la carte grise de leur(s) véhicule(s).

Représentations

Le Président annonce être allé représenter le Conseil municipal jeudi dernier à l'AG de l'Association du Secteur Sous-Sarasin (A3S)

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

M. JIMAJA donne quelques précisions concernant la fête du 1^{er} août. Compte tenu de la situation sanitaire, il est difficile d'organiser une fête semblable aux autres années. Il n'y aura donc pas de feux d'artifices ni de feu de joie. Il est prévu de placer différentes stations où le Conseil administratif passera sur des chars, peut-être accompagné par le bureau du Conseil municipal. Les festivités se dérouleront de 18h à 20h15, avec 3-4 stations réparties

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2020

dans la commune où les élus passeront, feront des discours, etc. Puisque l'on ne peut pas rassembler les citoyens au-delà d'un certain nombre de personnes, il faut amener la Fête nationale au plus près de leur domicile. Les conseillers municipaux recevront davantage de détails via leur boîte électronique.

M. POMATTO annonce que les travaux de réfection des vestiaires du centre sportif du Blanché vestiaires ont commencé et que la remise en état devrait être terminée durant l'été. Par rapport à COVID-19, il indique que toutes les communes ont mis en place un plan de solidarité depuis mi-mars, géré pour le Grand-Saconnex par le service de l'action sociale et communautaire. Les différentes actions consistaient entre autres à faire les courses, sortir les poubelles, promener les chiens, livrer des repas. Il y a eu 92 bénévoles pour 122 bénéficiaires, ce qui représente plus de 200 coups de téléphone par semaine pour prendre nouvelles et plus de 400 courses effectuées. Le plan est à présent terminé, toutefois il reste quelques personnes fragilisées que la commune aide. Début mai, la Maison des associations des compagnons a proposé une action de colis alimentaires similaire à celle des Vernets, et qui a été mise en place avec le service social de la commune. Il y a eu déjà 4 distributions et une autre aura lieu vendredi à la Ferme Pommier, grâce à 22 bénévoles. Le financement s'élève à environ 25 frs par colis, et a été donné par la Caravane de Solidarité, la Maison des Compagnons ainsi que certains membres de la population. 289 colis ont déjà été distribués. À partir du 30, l'aide alimentaire sera délocalisée sur 8 différents points dans le canton, et les services d'action sociale du Grand-Saconnex et de Versoix ont mis en place ensemble un point de distribution à Palexpo pour les habitants de la zone allant du Grand-Saconnex à Céligny. On pense ainsi distribuer environ 350 colis par semaines au bénéfice de 600 personnes, pendant environ 13 semaines. Les autres communes de la rive droite du lac soutiennent financièrement et logistiquement ces actions, et Palexpo a mis la Halle 4 à disposition pour la distribution. Après la fin du mois d'août, les restaurants et magasins solidaires reprendront le flambeau pour aider la population. Il souligne que les aides de ces 4 dernières semaines concernent essentiellement des habitants du Grand-Saconnex et de la région limitrophe.

Mme PORTIER dit que le poste de responsable financier a été mis au concours, et que le Conseil administratif étudie actuellement des candidatures pour repourvoir le poste.

M. JIMAJA ajoute que le 11 mai 2020, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté qui accorde une concession d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un système de vélos en libre-service à la société Donkey Republic Admin ApS, y compris au Grand-Saconnex. La mise en place de ce service est prévue pour la première quinzaine de juillet et un courrier sera envoyé aux conseillers municipaux pour les en informer.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

Le Président rappelle que les réponses aux questions et propositions du mois de février 2020 sont annexées au procès-verbal (*annexe 1*) et à disposition sur CM Net. Elles sont également à disposition du public sous forme papier lors des séances du Conseil municipal.

4. Rapports des commissions et des délégués

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2020

4.1 Rapport d'information de la Commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 4 février 2020 concernant la pétition des habitants du chemin Jacques-Attenville (sous Sarasin) demandant sa mise en sens unique dans le sens de la montée

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture du rapport. Elle ajoute que ce rapport n'a pas pu être présenté au mois de mars car la séance plénière a été annulée à cause de l'épidémie, et c'est pourquoi ce rapport est traité en même temps que celui du mois de juin.

Le Président ouvre la discussion.

M. BRADLEY remercie Mme MAMIN-TISSOT pour la qualité de son rapport, qui constitue un bon modèle à suivre pour les nouveaux venus : extensif et concis. Grâce à ce rapport, il a compris qu'il valait la peine de faire ces études (ce qui n'est pas toujours évident à discerner), et il trouve très intéressant pour la commune d'avoir une vision globale du trafic, et pour les citoyens de comprendre la complexité de la question. Il pense qu'il est très bien d'informer les pétitionnaires de ces résultats.

4.2 Rapport d'information de la Commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 9 juin 2020 concernant le projet de modération du trafic de transit sur les chemins Attenville et Jonc

M. VEIGA LÖFFEL donne lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de remarques.

4.3 Rapport d'information de la Commission Equipements publics concernant le projet d'amélioration de la sécurité incendie/évacuation et l'augmentation de la capacité d'accueil de la Salle du Pommier

M. BISE donne lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. PORTIER indique que la commission a eu de très bonnes présentations à ce sujet. La commission continuera de travailler là-dessus au mois de septembre avec le Conseil administratif, et il remercie M. BISE pour son excellent rapport.

M. CUDRE aimerait connaître la capacité actuelle autorisée.

Mme MICHAUD ANSERMET répond que la capacité est de 1020 personnes aujourd'hui : 700 en bas, 320 en haut dont 50 uniquement au bar.

M. HULLIGER a bien étudié le rapport et remercie son auteur. Il a remarqué qu'au Pommier il y a encore des plaques indiquant une capacité de 400 personnes dans chaque galerie alors qu'il s'agit en fait de 270 en tout et il faudrait peut-être corriger cela. Concernant la buvette, maintenant que l'on sait qu'elle ne peut accueillir que 50 personnes, il pense qu'il

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2020

va falloir faire en sorte, pour les prochains événements, qu'il n'y ait jamais plus de 50 personnes à cet endroit, car en cas d'incident cela risque de nous retomber dessus. Il faudra par ailleurs prendre des mesures similaires pour ne pas dépasser 700 personnes en bas. Il faut également prendre en compte les abonnés annuels dans ces calculs et mesures.

Mme MAMIN-TISSOT pense qu'il y a une urgence à afficher clairement le nombre maximum de personnes autorisées. Elle se dit préoccupée par la quantité de travaux techniques qu'il faut faire pour répondre aux exigences de la Police du feu cantonale, car il lui semble que le complexe a été inauguré relativement récemment, aussi est-elle surprise par le nombre de travaux nécessaires pour se mettre en conformité.

M. POMATTO précise que le nombre maximum est de 1300 personnes en tout. Il est vrai que ce chiffre est souvent atteint, et il admet que la buvette pose problème. Cependant des dérogations peuvent être obtenues de temps en temps du moment que l'on envisage de faire travaux, et s'il y a des responsables du feu sur place. Par ailleurs, il explique la Salle du Pommier a été mise en service en 2003 et a obtenu toutes les autorisations à l'époque. A présent, il a été signalé que les escaliers sont en pente trop raide alors que cette norme n'a pas changé depuis l'inauguration, ce qui montre que les autorisations dépendent aussi de la personne qui procède aux contrôles. Un autre exemple est celui des portes pivotantes qui sont dangereuses en cas d'incendie mais qui n'ont pas soulevé d'objection à l'époque alors qu'il va falloir les changer à présent.

M. GARDET est gêné par le fait que la commune a obtenu toutes les autorisations lors de l'inauguration du Pommier mais doit aujourd'hui dépenser 1.5 millions de francs pour tout remettre aux normes. Il aimerait que le canton participe aux frais puisqu'il avait donné l'autorisation à l'époque.

M. BISE précise que lorsque l'on parle d'urgence, il s'agit d'une urgence relative puisque les travaux ne se feront tout de même pas avant juillet 2021, ce qui laisse une année.

M. PORTIER répond à Mme MAMIN-TISSOT et précise que les commissaires ont également été surpris et ont demandé à chercher les normes de 2005 dans les archives.

4.4 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal au Tennis Club Grand-Saconnex

M. STEINER passe la présidence à Mme MICHAUD-ANSERMET et donne lecture du rapport.

La Présidente ouvre la discussion. Il n'y a pas de remarques.

M. STEINER reprend la présidence.

4.5 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal à la Sirène, Harmonie municipale du Grand-Saconnex

Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture du rapport.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2020

Le Président ouvre la discussion.

Mme PORTIER ajoute que le concert annuel du 9 mai n'a pas eu lieu, et qu'il aura lieu le 28 novembre 2020 à la place.

4.6 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal à l'association du Jumelage Grand-Saconnex-Carantec

Mme PRUNCU CUTILE donne lecture du rapport. Elle indique avoir écrit un rapport précis pour le bénéfice des nouveaux élus et qu'elle se tient à disposition pour répondre à leurs éventuelles questions.

Le Président ouvre la discussion.

Mme MICHAUD explique que le voyage en Bretagne ne va pas se faire, et que les billets n'ont pas été remboursés pour le moment, et ne le seront certainement jamais, il faut trouver une solution.

4.7 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal au FC Grand-Saconnex

Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de remarques.

4.8 Rapport de la commission concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 1'573'500.- destiné à la réalisation de mesures sur le réseau secondaire d'évacuation des eaux

M. VEIGA LÖFFEL donne lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de remarques.

Le rapport est approuvé par 23 oui, 0 non et 1 abstention.

5. Délibérations

5.1 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'573'500.- destiné à la réalisation de mesures sur le réseau secondaire d'évacuation des eaux

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

M. JIMAJA remercie les commissaires pour leur rapport et pour avoir accepté de siéger deux fois pour cette délibération. Il rappelle qu'un certain nombre de travaux est prévu sur la commune, des travaux qu'il faut anticiper, c'est pourquoi les demandes sont classées selon l'urgence des projets (urgent, à court terme, à moyen/long terme). Un tableau a été distribué en vue de la deuxième séance afin de mettre au clair ces différences (*annexe 2*). Concernant le FIA, la commune avait un solde positif de CHF 1'235'936.25.-, et comme le montant total des projets, travaux et études à mener s'élève à CHF 1'573'500.-, le FIA

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2020

remboursera immédiatement l'équivalent du solde positif de la commune et le reste sur 40 annuités. M. JIMAJA invite les Conseillers municipaux à voter pour cette délibération afin de donner à la commune les moyens d'effectuer les travaux et études nécessaires de ces prochaines années.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme GIROD donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL

sur proposition du Conseil administratif

décide

par 24 « oui », soit à l'unanimité des membres présents,

- 1. de lancer les études, les investigations et la réalisation des mesures urgentes sur le réseau secondaire d'assainissement des eaux ;*
- 2. de lancer les études, les investigations et la réalisation partielle des mesures à court terme sur le réseau secondaire d'assainissement des eaux ;*
- 3. de lancer les études et les investigations des mesures à moyen et long terme sur le réseau secondaire d'assainissement des eaux ;*
- 4. d'ouvrir à cet effet un crédit d'étude et de travaux de CHF 1'573'500.- ;*
- 5. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 6. d'amortir la dépense de CHF 1'573'500.- au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2020 ;*
- 7. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit, soit CHF 1'573'500.-, afin de permettre l'exécution des travaux.*

5.2 Délibération relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2020

M. JIMAJA explique que, en début de chaque législature, il est demandé au Conseil municipal d'accorder cette délégation au Conseil administratif pour pouvoir engager la commune dans certains actes, et cette démarche est obligatoire.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide

par 24 « oui », soit à l'unanimité des membres présents

1. *de charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques, concernant :*
 - a) *les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;*
 - b) *les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;*
 - c) *les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;*
 - d) *les changements d'assiettes de voies publiques communales,*

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c) et d) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
2. *Cette délibération, révocable en tout temps, est valable jusqu'à la fin de la législature 2020-2025.*

5.3 Approbation des comptes 2019 de la Fondation communale « Les Aînés »

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

M. JIMAJA explique qu'il a été décidé de faire approuver par le CM les comptes des différentes fondations communales. Comme pour le point précédent, il s'agit d'une formalité car ces comptes ont déjà été révisés par un organe officiel et approuvés par les fondations. Il propose de les approuver tout de suite, toutefois si les conseillers municipaux souhaitent prendre plus de temps, il est possible de les approuver jusqu'à la fin de l'année 2020.

M. GARDET pense que les nouveaux élus devraient s'abstenir pour les points 5.3 à 5.6 car ils n'ont pas pu participer aux discussions.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2020

M. JIMAJA indique que ces comptes étaient sur CMNet, mais que si certains ne les ont pas vus, ils peuvent évidemment s'abstenir. Il est également possible de repousser le vote à la rentrée.

M. POMATTO ajoute qu'habituellement les comptes des fondations sont présentés à la commission des Finances, cependant les séances ont été annulées à cause de COVID-19. Les comptes de la commune ont, eux, été exceptionnellement validés par le Conseil administratif et transmis au Conseil d'Etat sans passer par le Conseil municipal. Cependant, formellement, on a besoin d'une validation du CM pour les fondations. Suite à une demande, il a envoyé à tout le monde aujourd'hui un e-mail indiquant que tous les documents sont disponibles sur CMNet sous la séance du 27 avril de la commission des Finances. Il comprendra cependant si les nouveaux élus s'abstiennent. Si le Conseil municipal décide d'avoir une présentation des comptes, il serait possible de le faire en septembre ou octobre. Cependant lors des séances du budget, les fondations seront auditionnées et la commission des Finances pourra leur poser toutes les questions qu'elle souhaite.

M. GARDET ne souhaite pas examiner les comptes, mais il ne veut pas voter sur des objets dont il n'a pas tous les tenants et aboutissants, et c'est pourquoi il va s'abstenir et propose aux autres nouveaux élus de le suivre.

Le Président dit que puisque tous les documents ont été publiés sur CMNet, libre à ceux qui ne les ont pas consultés de s'abstenir.

M. EYA NCHAMA estime qu'il faut prendre en compte le fait que 2020 est l'année de toutes les surprises. Au moment où la commission aurait dû se pencher sur ces comptes, elle n'a pas pu le faire. A présent, pour aller de l'avant, il propose d'approuver les comptes aujourd'hui. Il souhaite même que les comptes des 4 fondations soient approuvées toutes ensemble pour aller plus vite.

Mme PERROTIN DURET indique que, étant présidente de la Fondation Aînés et de l'Association EMS Résidence de Saconnay, elle peut dire que les comptes ont été approuvés par le conseil de fondation et par l'AG du 25 mai dernier et que le Conseil administratif en a été immédiatement informé. Elle aimerait rassurer tous les conseillers municipaux : ces comptes sont positifs, la Fondation et l'Association sont bien contrôlées par des organes de révision. Elle en profite pour remercier tout le personnel, la direction et le Dr Jacquier pour le bon suivi de ce que s'est passé à l'EMS avec toutes les mesures prises en raison de COVID-19. Ce n'était pas une situation facile puisque les résidents ne pouvaient pas sortir, ni voir leurs familles, ou seulement à travers des vitres ou en visioconférence. Le personnel s'est bien adapté et le nombre de décès a été relativement faible.

M. BRADLEY comprend qu'il est toujours difficile de se positionner en tant que nouvel élu, c'est pourquoi il demandera à son groupe de voter selon le ressenti de chacun.

M. GARDET précise qu'il n'attaque pas les instances des fondations, il veut simplement dire que, n'ayant pas personnellement assisté aux séances sur les comptes, il a décidé de s'abstenir.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2020

M. BISE est un nouvel élu mais déclare faire confiance aux fondations.

La parole n'étant plus demandée, Mme GIROD donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 18 oui, 0 non et 6 abstentions

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2019 de la Fondation "Les Aînés".*

5.4 Approbation des comptes 2019 de l'association EMS Résidence de Saconnay

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

M. JIMAJA indique que l'introduction qu'il a faite toute à l'heure est également valable pour les délibérations 5.4 à 5.6.

La parole n'étant pas demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 18 oui, 0 non et 6 abstentions,

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2019 de l'association EMS Résidence de Saconnay.*

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2020

5.5 Approbation des comptes 2019 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, Mme GIROD donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

par 17 oui, 0 non et 7 abstentions,

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2019 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement.*

5.6 Approbation des comptes 2019 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la petite enfance

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

par 17 oui, 0 non et 7 abstentions,

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2019 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la petite enfance.*

6. Propositions du Conseil administratif

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2020

Mme PORTIER annonce qu'une séance de commission Equipements publics aura lieu le 22 septembre afin d'aborder la question de l'aménagement de l'agorespace. Par ailleurs elle demandera aussi aux commissions Aménagement du territoire, mobilité et Environnement de faire une séance conjointe à une date encore indéterminée.

7. Route des Nations et grands travaux

M. JIMAJA précise qu'il a oublié de dire précédemment que Genèveviendra à nouveau cette année (cela sera publié dans le GSI).

Etude de faisabilité sur l'évolution du Centre Administratif des Morillons

M. JIMAJA explique que la FIPOI (Fondation immobilière pour les organisations internationales) engage actuellement une réflexion sur l'avenir du Centre situé près du BIE (Bureau International d'Education), de l'Organisation internationale pour les migrations, de l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) et d'autres ONG. L'étude a débuté le 2 juin, il y aura également des ateliers de juillet à novembre 2020, et ils ont contacté la commune pour l'informer des réflexions qui ont lieu actuellement autour de l'occupation de cette espace.

Place de Carantec

M. JIMAJA indique que la concertation sur le périmètre de Carantec débutera à l'automne. L'appel d'offre est en cours, avec un délai de remise des offres au 26 juin, qui sera suivi par d'éventuelles auditions le 3 juillet, l'adjudication en juillet 2020 et la fin du mandat pour le 28 février 2021. Il précise que le mandat est cofinancé par la Ville du Grand-Saconnex, SwissLife et l'Office de l'Urbanisme.

Il ajoute que le PLQ de Carantec a été mis à l'enquête.

Développement du secteur des Marronniers

M. JIMAJA explique qu'un développement du secteur des Marronniers est prévu et que la commission Aménagement du territoire, mobilité avait été informée le 23 mars 2020 du développement de ce secteur. Le projet en est actuellement à la phase 1 (études préliminaires) : l'appel d'offre a eu lieu d'avril à mai 2020, l'audition des candidats s'est faite le 29 mai 2020, l'évaluation des offres et des entretiens était le 5 juin 2020, l'adjudication est en juin 2020, et le début du mandat est prévu le 1^{er} juillet 2020. Des ateliers de Consultation Grand Genève se dérouleront du 13 au 24 juillet 2020, la fin de la programmation et des principes est estimée à novembre 2020, tandis que la fin estimée du cadrage et la suite du processus est pour janvier 2021. Par ailleurs un atelier Partenaires est prévu le 26 juin 2020. Il ajoute que davantage d'informations se trouvent sur la présentation et les annexes de la commission Aménagement du territoire, mobilité du 23 mars 2020.

Projet d'abrogation partielle du PLQ Route de Morillons – Ecole internationale de Genève

M. JIMAJA dit qu'il y a également une enquête publique concernant le projet d'abrogation partielle du PLQ n°29145-534. Le délai court du 26 mai 2020 au 24 juin 2020 et le requérant est l'Office de l'urbanisme. Il explique que le Conseil municipal ne doit pas délibérer tant que le département ne lui a pas transmis, au terme de l'enquête publique, la synthèse

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2020

d'observations. Cette enquête publique suit la procédure d'enquête technique qui a eu lieu l'année passée. Par ailleurs le projet d'abrogation partielle du PLQ a été présenté à la commission ATM le 2 mars 2020, et le Conseil administratif du 16 janvier 2020 a préavisé favorablement l'enquête technique.

Procédure d'opposition du PDZIA Bois-Brûlé

M. JIMAJA précise que la procédure d'opposition concerne le Bois-Brûlé sur le périmètre du Grand-Saconnex et de Bellevue. Le délai court du 9 juin au 8 juillet 2020 et le requérant est à nouveau l'Office de l'urbanisme. Cette procédure suit la procédure d'enquête publique qui a eu lieu du 26 septembre 2019 au 29 octobre 2019. Il rappelle qu'il y a eu une délibération du Conseil municipal de la commune du Grand-Saconnex le 20 janvier 2020 (avis favorable sans observation).

Enquête publique liée à la DD 113581

M. JIMAJA indique que ce point concerne la construction d'une nouvelle installation de communication mobile avec mâât, systèmes techniques et nouvelles antennes annoncée dans la Feuille d'avis officielle (FAO). Cette construction est située au 20D de l'Ancienne-Route et la commune est invitée à retourner le dossier de plans ainsi que le préavis et des éventuelles observations recueillies à l'échéance de la procédure d'enquête publique, soit le 27 juillet 2020. Le préavis du Conseil administratif ne se fera donc qu'à la fin de la procédure. Il ajoute qu'il s'agit d'un bâtiment qui appartient au COE.

Pour finir, suite à la séance de Toutes commissions réunies du 16 juin 2020, M. JIMAJA annonce avoir assisté à un COPIL du Tram Nations-Grand-Saconnex (TNGS), appelé désormais Tram des Nations, et il informera le Conseil municipal prochainement à ce sujet.

8. Motions

M. STEINER passe la présidence à Mme MICHAUD afin de présenter sa motion orale « Stop à l'hystérie hygiéniste, oui à l'environnement ». Il dit qu'avec la crise actuelle, on a dû changer les habitudes, notamment en utilisant des masques et d'autres biens à usage unique. Avant l'épidémie, des bouteilles réutilisables étaient à disposition pour l'eau gazeuse et l'eau plate, remplies par une entreprise, et il y a actuellement un retour en arrière avec la distribution de bouteilles en PET jetables. Il estime que les bouteilles en verre ne représentent pas davantage de risques et sont meilleures pour l'environnement, il demande donc un retour à la situation d'avant.

M. JIMAJA précise que les bouteilles sont remplies par les concierges et non pas par une entreprise externe. Néanmoins il pense que le CA va étudier cette proposition, à condition qu'elle soit validée par les services de l'Etat, car il rappelle que la commune est astreinte à respecter les normes sanitaires cantonales et fédérales. Il faudra donc en discuter avec le médecin cantonal.

Mme MAMIN-TISSOT estime que les conseillers municipaux peuvent aussi faire l'effort d'amener leurs propres bouteilles.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2020

M. BRADLEY remercie M. STEINER pour sa motion orale. Il admet qu'il y a effectivement un retour en arrière en ces temps particuliers, et il approuvera sans réserve cette motion. Par ailleurs il trouve dommage de jeter tous les masques à usage unique, surtout qu'un artisan à Taverney fabrique des réutilisables. Il pense que le GSI pourrait faire une interview de celui-ci, car bien qu'ils soient un peu chers à l'achat, ils seront certainement utiles lorsque la deuxième vague sera là.

La motion est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. PORTIER propose que tous puissent aller remplir eux-mêmes leurs bouteilles en arrière-cuisine si le concierge est d'accord.

9. Résolutions

9.1 Résolution « Pour un changement de gouvernance et / ou un renouvellement à la tête de l'administration communale »

Le Président rappelle que cette résolution aurait dû être traitée le 16 mars 2020.

Mme MICHAUD donne lecture de la résolution.

Le Président ouvre la discussion.

M. HULLIGER demande formellement un vote nominal. Sa proposition est soutenue par 5 conseillers municipaux.

M. EYA NCHAMA dit que cette résolution appartient au passé mais que COVID-19 a tout chamboulé. Celle-ci aurait dû être adoptée le 16 mars et n'appartient donc pas à la législature 2020-2025. Par ailleurs il précise que les démarches chez les socialistes se font de manière collective. Son groupe soutient donc l'action faite par le chef de fraction de l'époque. Il rappelle que cette résolution est née suite à la lecture d'une lettre envoyée au Conseil municipal de la part d'une procès-verbaliste qui avait démissionné. Cette lettre les avait choqués, d'où cette résolution qui a été soutenue par l'ensemble de son groupe.

Mme MAMIN-TISSOT déclare que le PDC soutient les réformes visant à atteindre un climat de travail respectueux et performant au sein de l'administration, et à garantir la qualité du service public. Cette résolution n'ayant pas pu être traitée en mars, elle est maintenant présentée au début d'une législature dont presque la moitié des membres sont nouveaux. A présent, deux des signataires sont au Conseil administratif et ont donc toute la légitimité de constater et de mesurer le malaise et de prendre les dispositions qu'ils jugeront nécessaires pour aider les employés. Elle dit que la gestion du personnel incombe au Conseil administratif, dont 2 des 3 membres pourront appliquer leur vision, et c'est pourquoi elle propose aux signataires de retirer leur résolution.

M. GARDET ne peut pas accepter les propos de M. EYA NCHAMA. Cette résolution arrivant ce soir, il trouve tout à fait légitime de la traiter maintenant et ne voit pas pourquoi il ne faudrait pas en discuter. Même si 2 des 3 signataires sont actuellement au CA, il estime qu'il faut la maintenir.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2020

M. CUDRE affirme que la campagne électorale au CA a été basée sur la pétition et la résolution, et maintenant que 2 des principaux instigateurs ont été élus au Conseil administratif, il pense que c'est à eux de prendre la suite.

Mme CAVALIERI se demande si le vote nominatif est vraiment nécessaire et si l'on ne pourrait pas simplement faire un vote à main levée.

Le Président répond que, selon le règlement, à partir du moment où au moins 3 personnes le demandent, il doit être fait.

M. SIMETH essaie de clarifier les propos de M. EYA NCHAMA. Celui-ci voulait dire que la résolution avait été déposée par le chef de groupe de l'époque avec le consentement de l'ensemble du parti, et cela ne remet pas en cause le fait de traiter ou non la résolution. Tout le parti socialiste est d'accord avec cette résolution.

M. PORTIER propose de détailler la procédure de vote.

Le Président explique que la Secrétaire va faire l'appel et que chacun annoncera son vote : oui, non ou abstention. **Le Président procède au vote de la résolution :**

ANDRIS BEAUBRUN Pascale		abstention
BAECHLER Claude	oui	
BISE Gérard		abstention
BOUCHAREB Saïd	oui	
BRADLEY Francisco		abstention
CAVALIERI Alessia		abstention
CONCHA Celtia		abstention
CUDRE Jean-Claude		abstention
EDELENBOS Carla	oui	
EYA NCHAMA Cruz Melchor	oui	
GARDET Pierre	oui	
GIROD Peta	oui	
HULLIGER Patrick	oui	
MAMIN-TISSOT Francine		non
MICHAUD ANSERMET Eliane	oui	
PERROTIN DURET Claudine	oui	
PORTIER Eric	oui	
PRIETO Antonio		abstention
PRUNCU CUTILE		abstention
SIMETH Yann	oui	
SINTADO Carlos		abstention
TISSOT-BUCHOUX Valérie	oui	
VEIGA LÖFFEL Damian		abstention
VONLANTHEN Valérie		abstention

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2020

La résolution est acceptée par 12 oui, 1 non et 11 abstentions.

10. Questions des Conseillers municipaux

Mme MICHAUD ANSERMET demande à qui va être facturé l'avis de droit sur le rapport de la Cour des comptes. Elle aimerait également savoir où en est l'installation du WIFI dans la salle Torney et la Ferme Sarasin, et quand sa motion de novembre 2018 « Acquisition d'un bus équipé pour transporter des personnes en chaises roulantes » va être concrétisée. Par ailleurs elle voudrait avoir des nouvelles quant à l'avancement de la motion UDC : « Face au changement climatique et aux problèmes environnementaux, organisons un concours pour nos jeunes dans le domaine du développement durable ».

M. GARDET rejoint la question de Mme MICHAUD ANSERMET par rapport aux honoraires d'avocats pour l'avis de droit.

Mme PERROTIN DURET demande si l'organigramme de la commune sur CMNet sera mis à jour.

M. GARDET demande s'il est normal que le Secrétaire général n'assiste pas aux séances du Conseil municipal.

M. JIMAJA explique que le CA considère que les séances du Conseil municipal n'ont rien à voir avec l'administration générale, et c'est pourquoi les employés de ce service en sont dispensés.

Mme GIROD relaie une question d'un membre du public (M. Stéphane CROISIER) qui a adressé à la Mairie un dossier proposant une activité sportive intergénérationnelle il y a plus d'un mois, et qui n'a pas eu de nouvelles depuis. Il voudrait savoir où en est son dossier et vers qui d'autre que Mme JOYE il peut se tourner pour pendre des nouvelles.

M. POMATTO indique que M. CROISIER peut également contacter Mme HAUCK qui s'occupe du service de l'action sociale et communautaire.

Le Président annonce que dorénavant les Conseillers municipaux ont aussi la possibilité d'adresser leurs questions par écrit à Mme ANDRES en amont des séances.

11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 Calendrier des séances du 2^e semestre 2020

Il n'y a aucune remarque relative au calendrier du 2^e semestre (*annexe 3*).

11.2 Autres propositions

M. GARDET propose que des entreprises et artisans saconnésiens soient engagés en priorité par la commune, notamment pour l'impression du GSI et pour la réfection des toitures. Il

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2020

propose également de distribuer des plaquettes de la Mémoire du Grand-Saconnex aux nouveaux élus. Troisièmement, il aimerait qu'un fascicule contenant les numéros de téléphone et e-mails des employés et des bâtiments communaux soit distribué à tous les conseillers municipaux.

M. POMATTO indique que, lorsque c'est possible, la commune essaie d'engager des entreprises locales comme c'est le cas au stade du Blanché.

M. CUDRE propose de clôturer l'Agorespace et de sécuriser son accès de 20h à 8h afin de limiter les nuisances sonores et les incivilités.

Mme PORTIER explique que la commission Equipements publics doit justement se réunir à ce sujet le 22 septembre prochain.

Mme MICHAUD ANSERMET propose de couper en deux l'espace situé au 3^e étage du 211, rte de Ferney, afin de pouvoir louer les locaux plus facilement.

M. JIMAJA répond qu'il est devenu compliqué de louer des espaces commerciaux et qu'une réflexion est en cours à propos de l'utilisation de cet espace.

M. HULLIGER aimerait que le CA organise à nouveau quelque chose de similaire aux assises sur le bénévolat et que tous les groupes étudient la possibilité d'une gestion permettant un fonds/budget social pour les associations communales.

M. JIMAJA dit que le CA réfléchit actuellement à la possibilité de regrouper la gestion des associations et sociétés communales et de disposer d'un fonds pour la gestion de la vie locale et associative, afin de s'adapter à l'évolution du bénévolat et soutenir des projets.

Mme TISSOT-BUCHOUX ajoute que les sociétés communales ont souvent besoin d'aide logistique et qu'il faudrait mettre l'accent sur cet aspect-ci.

M. EYA NCHAMA voudrait que le CA présente les principaux chefs de service de l'administration communale aux conseillers municipaux. Par ailleurs il propose de distribuer des cartes de visite aux nouveaux élus.

Mme MICHAUD ANSERMET aimerait que l'ensemble des élus puissent en bénéficier s'ils le souhaitent.

M. PORTIER souhaite que le CA et le service technique prennent rendez-vous avec les responsables des divers travaux des chambres de tirage sur la Route de Colovrex, sur la Place de Carantec et sur le Chemin du Chapeau-du-Curé, afin d'insister sur l'importance d'effectuer ces travaux le plus rapidement possible.

12. Communications et divers

12.1 Agenda

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2020

M. HULLIGER déclare que la commission des Naturalisations aura lieu le 2 septembre 2020, débutera exceptionnellement à 17h30 et durera jusqu'à 23h environ.

Mme GIROD explique que le Marché authentique de Saconnay du 3 juillet est malheureusement annulé. L'organisation espère pouvoir reprendre en septembre, mais pour l'instant avec les restrictions sanitaires et en l'absence de tente sur la place, ce n'est pas possible. Par ailleurs l'Association du secteur Attenville Pommier organise un brunch à la Ferme le 1er août. En suivant les directives, 150 personnes devraient normalement pouvoir y prendre part.

12.2 Autres communications / Remarques

Mme GIROD aimerait féliciter Mme PERROTIN DURET d'avoir remarqué que l'organigramme n'était pas à jour ; elle ajoute toutefois qu'auparavant il n'y avait même pas d'organigramme disponible. Elle pense comme M. GARDET, qu'il serait bien d'avoir un papier avec les numéros de téléphone, en particulier pour le Conseil municipal. Par ailleurs elle a été étonnée de constater que plusieurs documents sur CMNet sont inaccessibles sans mot de passe, notamment la TCR du 9 sept 2019 et la séance du 16 décembre 2019 de la commission Administration, statuts, règlements.

Mme GIROD comprend que les membres du Conseil municipal ne participent pas à l'élaboration du GSI, cependant elle ne peut pas accepter le fait que dans l'édition de juin, une page entière était dédiée à l'avis de droit sur la Cour des comptes et avec une « publicité » pour le journal Le Temps. Pour elle, il s'agit presque d'un abus d'autorité. Elle se dit extrêmement mal à l'aise avec cet article du GSI, et aimerait pour cette nouvelle législature les associations communales puissent aussi donner leur point de vue dans le GSI, et pas seulement le Conseil administratif.

M. JIMAJA répète qu'il espère avoir une nouvelle législature apaisée et ne veut pas entrer dans une « guerre des tranchées ». Pour répondre à la dernière question par rapport au GSI, c'est bien le CA qui décide du contenu, et M. JIMAJA s'est réuni avec ses deux nouveaux collègues afin de revoir la ligne éditoriale. Concernant les mots de passe, l'intention n'était pas d'empêcher les conseillers municipaux d'accéder aux documents, cependant puisque certains employés communaux ont accès à CMNet, il s'agissait de protéger les données sensibles et de respecter une certaine confidentialité. L'administration a besoin d'accéder aux décisions et à certains documents, mais tout le monde ne devrait pas avoir des accès illimités.

M. PORTIER a constaté certains problèmes d'accès sur CMNet.

Mme PERROTIN DURET fait remarquer que, les nouveaux élus n'ayant pas reçu les mots de passe, ils n'ont de fait pas accès à tout.

M. POMATTO va réfléchir à la possibilité d'ouvrir ces accès aux nouveaux venus. Par rapport au GSI, le CA a effectivement commencé à discuter sur son contenu. Il rappelle que, bien que le journal soit géré par le Conseil administratif, le Conseil municipal est toujours libre de voter contre la ligne budgétaire du GSI.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 23h.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2020

La Secrétaire
Peta GIROD

Le Président
Matthieu STEINER

Ann. Ment.